

DEPARTEMENT	HÉRAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

**LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,**

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
 VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3  
 VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,  
 VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,  
 VU, la demande sollicitée par l'entreprise « AFFA GROUPE » sise 75 avenue Jean Moulin à DONZERE,

**CONSIDERANT**, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant l'implantation d'un poteau Télécom impasse des Thuyas, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

**CIRCULATION URBAINE                      ARRÊTE :**

**RUE DE LA MEDITERRANEE**

**Article 1 :** Un alternat de circulation manuel est instauré impasse des Thuyas, du lundi 26 septembre au lundi 10 octobre 2022, de 07h00 à 19h00.

La réfection de voirie doit être identique de celle avant les travaux.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par l'entreprise « AFFA GROUPE » sise 75 avenue Jean Moulin à DONZERE pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 9 septembre 2022.

**Le Maire**

**Thierry BAEZA.**

